

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 673

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 TER

À l'alinéa 6, après le mot :

« nouvelle »,

insérer les mots :

« procédure de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.